

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 582 921

⑳ N° d'enregistrement national :

86 06551

⑤① Int Cl⁴ : A 46 B 11/02; A 45 D 27/04.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 6 mai 1986.

⑫③ Priorité : ES, 7 juin 1985, n° 287.275.

⑫④ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 50 du 12 décembre 1986.

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *Manuel MUNOZ SAIZ.* — ES.

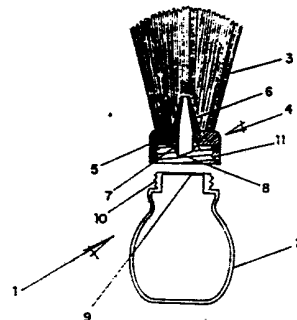
⑦② Inventeur(s) : Manuel Munoz Saiz.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Netter.

⑤④ **Blaireau à raser.**

⑤⑦ Le manche du blaireau est formé par un réservoir défor-
mable 2 pour le produit à raser, qui s'accouple de façon
démontable à un bouchon 5 portant les soies 3. Un bec 6
permet au produit à raser d'arriver au centre du faisceau de
soies.



FR 2 582 921 - A1

Blaireau à raser.

La présente invention concerne un blaireau à raser, du type comprenant un manche et un faisceau de soies naturelles ou artificielles.

- 5 Dans les blaireaux connus de ce type, le manche et le faisceau de soies constituent un tout inséparable. Les soies sont réunies solidairement au manche, celui-ci étant en outre constitué par un corps rigide.
- 10 Le blaireau selon l'invention est constitué par deux pièces indépendantes pouvant être accouplées et fixées l'une à l'autre; l'une de ces pièces forme un manche, tandis que l'autre comprend un faisceau de soies fixées à une base ou support pouvant être accouplé et fixé au manche.
- 15 De plus, la pièce formant le manche est creuse et à paroi flexible et élastique, de façon à constituer un réservoir fermé hermétiquement. Ce réservoir est destiné à contenir le produit à raser à l'état liquide ou semi-liquide.
- 20 Selon une caractéristique de l'invention, le support ou base porte-soies comporte un bec ou raccord axial traversant qui dépasse partiellement du côté opposé à celui occupé par les soies en une partie formée de façon à rompre ou
- 25 découper la paroi du réservoir et à la traverser lors

de la fixation de la base sur le réservoir.

Avec cette configuration, le faisceau de soies étant accouplé au réservoir et la paroi de celui-ci étant traversée par
5 le raccord ou bec, chaque fois qu'on presse la paroi du réservoir, une quantité de produit à raser parviendra au faisceau de soies, permettant ainsi à l'utilisateur un rasage commode et rapide, sans avoir à disposer d'un récipient auxiliaire de produit ni à appliquer ce dernier
10 sur le visage pour l'étaler ensuite avec le blaireau mouillé.

La paroi du réservoir présente une flexibilité et une élasticité suffisantes pour lui permettre de se déformer facilement et aussi de recouvrer sa forme à chaque fois
15 qu'on cesse de le presser.

La fixation de la base ou support des soies au manche peut être réalisée par un moyen quelconque. Par exemple, le réservoir peut comporter, autour de la zone de réception
20 du support des soies, une paroi annulaire pour l'accouplement de la base, soit par pression, soit par filetage.

Pour faciliter la découpe ou la rupture de la paroi du réservoir au moyen du bec ou raccord de la base porte-soies,
25 le support de ce bec peut se terminer par une arête coupante.

Par ailleurs, la paroi du réservoir peut présenter, en regard et en coïncidence du bord du bec, une ligne d'affaiblissement facilitant sa rupture.

30 En outre, le bec peut être muni extérieurement d'un filetage pour sa fixation au réservoir, dans l'orifice formé sur la paroi de ce dernier. Cette fixation peut être améliorée en munissant la paroi du réservoir, autour des lignes
35 d'affaiblissement faisant face au bec, d'une petite paroi filetée.

Le bec et le réservoir peuvent porter des joints d'étanchéité

pour assurer un accouplement hermétique entre le manche et le faisceau de soies, de façon que quand on presse et déforme le manche, le produit à raser passe à travers le bec pour atteindre le sein des soies sans fuite entre
5 les deux pièces composant l'ensemble.

Toujours dans le cadre de l'invention, le réservoir peut présenter dans sa zone extrême supérieure un élément en forme de bec qui traverse le support des soies par une
10 ouverture centrale traversante. Dans ce cas, le réservoir est muni d'un bec et non le support.

Le support des soies peut présenter la forme d'un bouchon muni intérieurement d'un filetage au moyen duquel il s'accou-
15 ple à la partie extrême filetée du réservoir.

D'autre part, la fixation démontable du support des soies sur le réservoir peut être réalisée par pression. Dans ce cas, le bouchon formant le support des soies peut présenter
20 dans sa zone extrême intérieure une saillie annulaire élastique au moyen de laquelle il s'accouple à un creux périmétral présenté par le réservoir dans sa zone extrême supérieure.

25 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée donnée ci-après à titre illustratif et non limitatif, et des dessins annexés, dans lesquels :

30 - la figure 1 est une vue en coupe axiale d'un blaireau conforme à l'invention;

- la figure 2 est une vue similaire d'un autre blaireau selon l'invention.

35

Le blaireau 1 tel que représenté à la figure 1 est composé d'un manche 2 et d'un faisceau de soies 3 fixé à un support 4.

Le support 4 présente la forme d'un bouchon 5 comportant à sa partie centrale un bec 6 muni d'un prolongement inférieur 7 terminé par un biseau 8 au moyen duquel se produit la rupture de la paroi 9 du réservoir lorsque celui-ci s'accouple par sa zone filetée 10 au filetage intérieur 11 du corps du bouchon formant le support des soies.

On voit à la figure 2 que le réservoir ou manche 2 présente un prolongement en forme de bec 12 qui traverse un trou central 13 formé dans la partie droite du support 4. Dans ce cas, ce dernier présente une nervure circonférentielle extrême et intérieure 14 qui coopère par accouplement avec un creux circonférentiel 15 de même forme présenté par la partie supérieure 16 du réservoir.

Dans le mode de réalisation de la figure 2, le faisceau de soies présente un espace libre 17 pour permettre le logement facile du bec 12 du réservoir.

Il va de soi que les dispositions décrites ci-dessus sont susceptibles de modifications de détails sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications.

1. Blaireau à raser comprenant un manche (2) et un faisceau de soies (3), caractérisé en ce que le manche est constitué
5 par un réservoir indépendant flexible muni de moyens (10) d'accouplement démontable à l'élément support (4) des soies, le réservoir étant destiné à contenir le produit à raser liquide ou semi-liquide, tandis que le support des soies présente un élément central qui amène le produit
10 vers la partie centrale des soies.
2. Blaireau selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'accouplement consistent en ce que le support des soies présente la forme d'un bouchon qui s'accou-
15 ple à la zone extrême du réservoir.
3. Blaireau selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'accouplement se fait par filetage.
- 20 4. Blaireau selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'accouplement se fait par pression.
5. Blaireau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément central du support des
25 soies est un bec axial traversant (6) qui dépasse du côté opposé à celui occupé par les soies en une partie (7) qui présente un bord coupant (8) pour rompre la paroi (9) du réservoir.
- 30 6. Blaireau selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le support des soies présente un trou central (13) dans lequel passe un canal extrême (12) du réservoir qui s'étend vers la zone centrale des soies.

